

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 avril 2017

18 h 00 – salle Pierre Sèche, L’Espinass

Nombre de membres en exercice : 21 L'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : 12 **Présents** : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Alain VENTURA

Votants : 17 **Représentés** : Marc GOURDON, Marie-Christine LIEBER, Miriam ROESSEL, Josette ROUX, Fabienne SALMERON

Absents : Anne-Marie DIDIER, Daniel MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Jacques HUGON

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2017**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2016 et affectation des résultats**

Les comptes administratifs 2016 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (AEP, Caisse des écoles et Budget principal) avaient été soumis aux élus pour approbation lors de la séance du 25 février 2017. La Trésorerie du COLLET DE DEZE a depuis lors fourni les comptes de gestion 2016 à la commune. Les comptes de gestion sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés lors de la séance du 25 février. M. le Maire présente ces comptes de gestion aux élus.

Les élus sont ensuite invités à ratifier les comptes de gestion 2016 (AEP, Caisse des écoles et Budget principal).

M. le Maire présente également le compte administratif 2016 du CCAS de VENTALON EN CEVENNES ainsi que le compte de gestion 2016 du CCAS qui a été dissout au 31 décembre 2016. Ces comptes étant en concordance, les élus sont invités à les approuver.

Les élus sont également invités à voter l'affectation des résultats 2016.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation du compte administratif 2016 du CCAS et des comptes de gestion 2016 de la commune (AEP, Caisses des écoles, Budget Principal et CCAS) : UNANIMITE POUR.

M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif 2016 du CCAS.

Vote des conseillers en faveur des affectations de résultats proposées : UNANIMITE POUR.

➤ **Vote des budgets primitifs 2017 et vote des taxes 2017**

M. le Maire présente aux conseillers le projet des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 pour la commune de VENTALON EN CEVENNES. Il est rappelé que la commune avait déjà souhaité harmoniser les taux d'imposition des deux communes déléguées en fin d'année 2016.

Les taux d'imposition 2017 proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,00 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 326 500)

- Taxe foncière (bâti) : 13,67 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 195 800)
- Taxe foncière (non bâti) : 226,15 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 5 500)
- CFE : 17,35 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 17 500)

Produit fiscal attendu : 84 685.

Vote des conseillers en faveur de ces taux d'imposition des taxes directes locales 2017 : UNANIMITE POUR.

Par la suite, M. le Maire présente aux conseillers les projets de budgets 2017 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (Caisse des écoles, AEP, Budget principal). Les élus sont ensuite invités à voter les budgets primitifs 2017 de la commune.

Pour le budget Caisse des écoles, le total de la section de fonctionnement est équilibré à 66 049,27 €. Le total de la section d'investissement s'élevant à 1,75 € (solde d'exécution reporté), le budget total Caisse des écoles s'élève à 66 051,02 €.

Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 Caisses des écoles : UNANIMITE POUR.

Pour le budget AEP, le total de la section d'exploitation est équilibré à 37 401,03 €. Le total de la section d'investissement s'élève à 114 530,01 €. Le budget total AEP est donc équilibré à 151 931,04 €.

Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 AEP : UNANIMITE POUR.

Pour le budget principal de la Commune, le total de la section de fonctionnement est équilibré à 513 099,08 €. Le total de la section d'investissement s'élève à 1 651 072,67 €. Le budget total principal de la Commune s'élève à 2 164 171,75 €. Les opérations d'équipement sont présentées en détail par M. le Maire et sont l'occasion pour les conseillers de faire le point sur les projets en cours et à prévoir (élaboration du plan local d'urbanisme, projet de rénovation thermique des bâtiments communaux, amendes de police 2017, etc).

Arrivée de Solène RENARD en cours de séance (19 h 45).

Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 pour le budget principal de la Commune : UNANIMITE POUR (Solène RENARD ne participe pas au vote compte tenu de son arrivée en cours de présentation).

➤ **Liste des budgets assujettis à la TVA**

La Direction Départementale des Finances Publiques demande aux communes de fournir la liste de leurs budgets assujettis à la TVA dans le cadre de la mise à jour de ses applicatifs.

Pour la commune de VENTALON EN CEVENNES, le budget AEP est concerné, ainsi que le service logement social au sein du budget général.

La commune doit fournir une délibération confirmant ces informations qui ont été transmises à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Vote des conseillers actant que le budget AEP et le service logement social du budget général sont assujettis à la TVA : UNANIMITE POUR.

➤ **Information : démission de M. Camille LECAT de ses fonctions de délégué communautaire et de président de l'ASA DFCI**

Camille LECAT informe les élus qu'il démissionne de ses fonctions de président de l'ASA DFCI et de délégué communautaire, compte tenu de son importante charge de travail.

La commune doit donc disposer d'un nouveau délégué au sein du conseil communautaire en remplacement de Camille LECAT. Sa place est automatiquement attribuée au 2^{ème} adjoint. Néanmoins si celui-ci ne souhaite pas siéger à la communauté de communes, il doit informer le Président de la communauté de communes de son désistement, avec copie à la Préfecture.

La procédure continue de la même manière avec les élus suivants.

Jean-Claude DAUTRY et Jacques HUGON font part de leur décision de ne pas siéger à la communauté de communes. Véronique NUNGE démissionnant de ses fonctions d'adjointe de la

commune de VENTALON EN CEVENNES, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS sera déléguée au sein du conseil communautaire.

➤ **Désignation d'un(e) délégué(e) à l'ASA DFCI**

Alain VENTURA informe les élus qu'il démissionne de ses fonctions de délégué communal à l'ASA DFCI, du fait de ses fonctions de délégué communautaire à l'ASA DFCI. Il convient donc de désigner un nouveau délégué communal à l'ASA DFCI parmi les membres du conseil municipal.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS fait part de sa volonté d'occuper les fonctions de déléguée communale à l'ASA DFCI et de ses motivations pour cette tâche.

Vote des conseillers en faveur de la désignation de Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS en tant que déléguée communale au sein de l'ASA DFCI : UNANIMITE POUR.

➤ **Information : démission de Véronique NUNGE de son poste d'adjointe**

Véronique NUNGE explique aux conseillers son choix de présenter sa démission de son poste de 4^{ème} adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES, compte tenu de l'évolution de sa situation personnelle. Elle conserve néanmoins ses fonctions de conseillère municipale.

Sa lettre démission a été envoyée au Préfet, sous-couvert du Sous-Préfet, conformément à la procédure.

➤ **Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) et vote des indemnités d' élu**

Suite à la démission de Véronique NUNGE de ses fonctions d'adjointe, les élus décident de procéder à son remplacement.

Emilie MERMET-BOUVIER est candidate au poste d'adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : UNANIMITE POUR.

Emilie MERMET-BOUVIER devient donc 6^{ème} adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES. En effet suite à la démission de Véronique NUNGE, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS devient 4^{ème} adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES et Marie-Christine LIEBER devient 5^{ème} adjointe.

Suite à cette élection, Emilie MERMET-BOUVIER décide de démissionner de son poste de 1^{ère} adjointe de la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT.

Pierre-Emmanuel DAUTRY se porte candidat au poste de 1^{er} adjoint de la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, en remplacement de Emilie MERMET-BOUVIER.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : 16 POUR, 1 CONTRE.

Suite à ces élections, M. le Maire propose aux élus de réviser les indemnités allouées aux adjoints dans un souci d'harmonisation. Tous les adjoints (à l'exception du 1^{er} adjoint maire délégué) toucheraient donc la même indemnité (environ 150 € net), en restant dans l'enveloppe actuellement dévolue au paiement de ces indemnités.

Vote des conseillers en faveur de l'harmonisation des indemnités allouées aux élus : UNANIMITE POUR.

➤ **Vente propriété DUQUENNE au Salson : avis du conseil municipal sur l'intervention de la SAFER**

M. le Maire présente ce dossier aux conseillers.

La propriété DUQUENNE située au Salson est actuellement en vente. La SAFER gère la procédure de vente. Un porteur de projet a déjà fait connaître son intérêt quant à l'acquisition de cette propriété.

Des terrains actuellement occupés par Guilhem ROUSSEL et Julia HUGUES pour leurs activités de pâturage sont concernés par cette vente qui risque d'avoir un impact direct sur le maintien de

leurs activités au Salson. L'installation de M. ROUSSEL avait été soutenue par la commune et la communauté de communes sous l'égide d'un dispositif de la SAFER.

Le porteur de projet qui souhaite acquérir la propriété DUQUENNE, présent dans le public lors de la séance du conseil municipal, présente son projet aux élus (maraîchage, petits fruits, châtaignes, accueil).

M. le Maire précise que la SAFER aurait la possibilité de faire préemption

Compte tenu des risques que représenterait cette vente pour l'exploitation de M. ROUSSEL, les élus débattent de l'intérêt de demander à la SAFER de faire préemption. Faute de consensus sur cette question, il est convenu que le Maire est mandaté pour conduire une négociation amiable entre les parties, compte tenu des enjeux importants de ce dossier.

Il est précisé également qu'afin d'établir le périmètre de protection immédiat de la source de Peyrebrune, la commune aurait grand intérêt à se porter acquéreur de la totalité de la parcelle concernée.

➤ **Organisation des bureaux de vote pour l'élection présidentielle 2017**

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 07 mai 2017.

La commune de VENTALON EN CEVENNES disposera de deux bureaux de vote (1 bureau centralisateur à Saint Fréal de Ventalon et 1 bureau à Saint Andéol de Clerguemort).

La séance est l'occasion de prendre note des disponibilités de chacun pour tenir les permanences des bureaux de vote.

➤ **Information : programme de voirie 2017**

Alain VENTURA et Jean-Claude DAUTRY donnent aux conseillers des informations concernant le programme de voirie 2017.

Lozère Ingénierie a fait parvenir à la commune des propositions de devis concernant les travaux à accomplir dans le cadre de ce programme. L'ensemble des devis fournis s'élève à 277 430,34 € HT. Or la commune dispose d'une enveloppe d'environ 70 000 € HT. Il convient donc de faire un choix afin de déterminer les opérations prioritaires. Les propositions retenues seront présentées aux élus lors de la séance du conseil municipal.

Sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, l'intervention la plus urgente concerne le tronçon Loubreyrou – Pont du Pré Neuf. En optionnel est prévu Vitaterne – Les Estrèches.

Sur la commune déléguée de SAINT FREZAL DE VENTALON, les interventions les plus urgentes concernent Pénens Bas et Pénens Haut, Bonijols – La Cabanelle. En option sont prévus Loubreyrou – Pénens Bas, Pénens Haut – Plan de la Fougasse, la route de Conches.

➤ **Création d'un poste pour le nettoyage de la crèche**

En vue de l'ouverture de la crèche 4 jours par semaine, il va être nécessaire de recruter un agent à temps partiel afin d'assurer le nettoyage des locaux.

Vote des conseillers en faveur de ce recrutement : UNANIMITE POUR.

➤ **Convention avec le SATEP (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable) de la Lozère**

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet.

Le SATEP intervient actuellement sur le territoire de la commune dans le cadre de sa mission d'assistance technique à la protection des ressources en eau et il accompagne la commune dans les démarches relatives à la régularisation administrative des ressources publiques en eau potable, en vertu de la convention signée avec la commune historique de SAINT FREZAL DE VENTALON.

Si la commune nouvelle souhaite poursuivre cet accompagnement du SATEP, il convient qu'elle signe une nouvelle convention avec le Département. Cette convention est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le coût de l'assistance du SATEP pour la commune est évalué à 229,90 € / an, compte tenu de la population bénéficiaire du service.

Pierre-Emmanuel DAUTRY soulève l'intérêt de l'assistance du SATEP pour faire avancer les dossiers de régularisations administratives des captages.

Vote des conseillers en faveur de la signature de cette convention avec le SATEP : UNAMITE POUR.

➤ **Questions diverses**

- **Avenant Marché de travaux de réhabilitation de la Maison Rouverand – lot 9 (entreprise ROURE)**

Suite aux dernières factures transmises par l'architecte maître d'œuvre des travaux, il s'avère nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise EURL Philippe ROURE, domiciliée à FRAISSINET DE LOZERE, titulaire du lot 9 « Plomberie – Sanitaire » du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Maison Rouverand en logement social.

En effet des travaux en plus et en moins ont dû être effectués (chauffe-eau supplémentaire, répartiteur air chaud, groupe de surpresseur, appareils sanitaires neufs au lieu des appareils sanitaires de réemploi prévus, évacuation des fumées).

Un devis a été fourni par l'entreprise ROURE et transmis à la commune par l'architecte maître d'œuvre dans ce chantier, Mme Yaël GARRIGUES.

Le montant initial du marché était de 5 808,50 € HT.

Le montant de l'avenant à conclure est de 2 307,10 € HT (+ 39,7 %).

Cet avenant porte le nouveau montant du marché à 8 115,60 € HT.

Vote des conseillers en faveur de la signature de cet avenant : UNANIMITE POUR.

- **Information sur le syndicat mixte du Céfédé - projet Ligne Verte**

Loïc JEANJEAN présente l'avancée du projet Ligne Verte aux élus.

Les avancées sont nombreuses et très enthousiasmantes. Les premiers coups de pioche devraient pouvoir être donnés en septembre / octobre 2017 sur le secteur St Frézal de Ventalon – St Privat de Vallongue.

Des ouvrages d'art (mairie de Saint Privat et Champernal) pourraient être réalisés avec le budget restant.

Tous les points urgents figurant à l'ordre du jour ont été évoqués. Comme prévu dans l'ordre du jour initialement fixé, les sujets n'ayant pas pu faire l'objet d'un débat lors de cette séance seront remis à l'ordre du jour de séances ultérieures si nécessaire.

La séance est levée à 22 h 30.